



Droit de passage , terrain enclavé

Par **SIGNORE3**, le **02/04/2008** à **15:49**

Je souhaite construire sur mon terrain . Celui ci est enclavavé . Mon voisin qui s est porté acquereur d un terrain mitoyant au mien et egalement d un droit de passage auprès de la DDE terrain refuse de mo octroyer un droit de passage ou me demande une assiette exorbitante .

D autre part , il souhaite construire deux maisons sur son terrain ce qui compromettrait l acces entre la voirie et mon terrain : pour le moment son terrain est vierge , seul un tracés de route existe entre la route et son terrain et arrivant jusqu a mon terrain.

A t il le droit de me refuser un droit d acces a la voirie ?

A t il le droit d enclaver definitivement mon terrain qui fait quasiment 350m² habitable ?

Merci par avance de vos reponse .

Alex